

ANNEE 2016

DELIBERATION N°

**20160069**

SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2016

Date de convocation : 25 novembre 2016

Date d'affichage : *7. de décembre 2016*

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 17

Vote : 17 (dont 3 procurations)

Pour : 17

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE BASSUSSARRY

L'an deux mille seize, le 1<sup>er</sup> décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 novembre 2016, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Claude YAOUANC, Michel KLISZ, Hugues BIGE, Frédéric ETCHEGARAY, Francis DAVRIL, Pierre SORHAITS.

Mmes Chantal BONZON, Marie-Dominique GAY, Dominique GALLOT, Valérie RECART, Sophie DELETTRE, Brigitte ETCHEVERRY.

Ont donné pouvoir : M. Michel GOÑY à M. Pierre SORHAITS, M. Philippe BIGOTEAU à M. Michel LAHORGUE, Mme Annie UHALDEBORDE à Mme Dominique GALLOT.

Absentes excusées : Mmes Emmanuelle DALLET et Dominique VIGIER.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL

**Objet : Election d'un conseiller communautaire et d'un conseiller communautaire suppléant pour siéger au conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays Basque.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la création de la communauté d'agglomération du Pays Basque au 1<sup>er</sup> janvier 2017, issue de la fusion de 10 EPCI et regroupant 158 communes, actée par l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-011 du 13 juillet 2016.

Pour siéger au Conseil communautaire de ce nouvel EPCI, qui se composera de 233 sièges, l'arrêté Préfectoral n°64-2016-10-17-001 du 17 octobre 2016, fixe le nombre et la répartition des sièges par commune, conformément à l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre de siège attribué à la commune de Bassussarry s'élève à 1 conseiller communautaire, qui doit être élu parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

De plus, lorsque la commune ne dispose que d'un seul siège comme Bassussarry, un conseiller communautaire suppléant doit être désigné librement, soit parmi les conseillers sortants, soit parmi les membres du conseil municipal. La liste de candidats devra donc comporter 2 noms, le second candidat de la liste élue devenant suppléant.

Le Maire invite l'Assemblée à élire le conseiller communautaire et le conseiller communautaire suppléant sortants.

Se présente comme conseiller communautaire, M. Paul BAUDRY et comme suppléant, Mme Dominique GALLOT.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

#### **Le Conseil Municipal,**

- **APRES** avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-6-1 et L5211-6-2 ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-011 du 13 juillet 2016 portant création de la communauté d'agglomération du Pays Basque ;
- **Vu** la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35 ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral n°64-2016-10-17-001 du 17 octobre 2016 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays Basque ;
- **Considérant** qu'il y a lieu de procéder à l'élection du conseiller communautaire qui représentera la commune de Bassussarry parmi les 3 conseillers communautaires sortants ;
- **Considérant** qu'il y a lieu de procéder à l'élection du conseiller communautaire suppléant, soit parmi les conseillers communautaires sortants, soit parmi les membres du conseil municipal,
- **DECIDE** de procéder à l'élection d'un conseiller communautaire et de son suppléant au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms ;
- **ARRETE** l'élection de M. Paul BAUDRY comme conseiller communautaire et de Mme Dominique GALLOT comme conseiller communautaire suppléant de la communauté d'agglomération du Pays Basque ;

*Transmis à Mme la Sous-préfète de Bayonne,  
Publié et rendu exécutoire le :*



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**